

Héritage et représentation sociale des ressources naturelles en propriété commune en Vrancea (Roumanie)

Mantescu L.

in

Jouve A.-M. (ed.).
Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 82

2009
pages 77-92

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=800942>

To cite this article / Pour citer cet article

Mantescu L. **Héritage et représentation sociale des ressources naturelles en propriété commune en Vrancea (Roumanie)**. In : Jouve A.-M. (ed.). *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*. Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 77-92 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 82)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Héritage et représentation sociale des ressources naturelles en propriété commune en Vrancea (Roumanie)

Liviu Măntescu

Faculté de Sociologie et Assistance Sociale, Université de Bucarest
Institut d'Anthropologie Francisc I. Rainer, Académie Roumaine

Résumé. Cet article porte sur la dimension identitaire des petites communautés, en lien étroit avec les dynamiques démographiques et le contexte socio-économique et politique. Il vise à illustrer le conflit entre la propriété commune vue comme élément constitutif de l'identité locale et la propriété commune en tant que source de richesses pour les individus. L'objectif est également de faire le point sur la définition de l'identité locale.

Notre étude s'appuie tout d'abord sur l'étude de deux communautés de la région de Vrancea. Ce point de départ nous permet de vérifier les éléments constitutifs de l'identité locale par l'application de tests projectifs (cartes mentales). Sur la base de nos résultats de recherche, nous avons conçu une étude sur l'influence de la propriété commune de ressources naturelles sur l'identité locale. À partir d'une étude pilote effectuée dans deux villages, nous avons retenu les principales dimensions utilisées dans les enquêtes successives réalisées dans sept villages. Nous avons essayé de répondre aux questions suivantes : Quelle est la représentation des ressources naturelles communes dans les communautés étudiées ? Que signifie la propriété aujourd'hui et quel rôle joue-t-elle dans la formation/préservation de l'identité locale ? Comment ces représentations influencent-elles les actions collectives qui sous-tendent la gestion forestière ?

Nous avons adopté dans cette étude une approche alternative du problème des ressources communes. Plutôt que de recourir à une approche d'analyse institutionnelle – qui s'efforce de démontrer la viabilité de ressources en propriété commune contre la perspective théorique de la tragédie des communs (Ostrom, 1990) – ou à une démarche d'anthropologie sociale qui met l'accent sur le concept d'enclassement de la propriété foncière dans le contexte social, économique et politique (Hann, 1998), nous avons retenu une perspective sociologique, en portant un intérêt particulier aux paradigmes de l'identité. Néanmoins, notre travail s'inscrit dans la re-ouverture (Stahl 1939; Stahl 1986) du terrain de recherche sur les communs et les institutions locales pour la gestion des ressources naturelles en Europe de l'Est, en utilisant de nouveaux cadres théoriques et de nouvelles méthodes d'enquête.

Mots-clés. Identité locale, Propriété Commune, Cartes Mentales, *Obște*, Vrancea, Roumanie.

Legacy and self representation of property in the Vrancea Region in Romania

Abstract : *This paper discusses the conflict between property seen as a constituent part of local identity and property as a source of welfare for individuals. The aim of the paper is also to focus on the definition of local identity. The first part illustrates the micro-research that takes place in two rural communities in order to verify constituent elements for defining local identity by applying projective tests (mental maps). The importance of common property in the sustaining of local identity is then examined. Empirical examples generated the following questions: how does social representation of the communities interact with the representation of common property? What does property mean today and what is its role in forming / preserving local identity? How do these representations influence collective actions involved in forest management ?*

In addition to the institutional analysis approach to commons, which is mainly focused on advocating the viability of Common Pool Resources systems compared with the 'tragedy of the commons' (see Ostrom E., 1990) or the anthropological point of view stressing the embeddedness concept within the social, economic and political context (see Hann, C., 1998), this paper focuses more on collective identity theories. Nevertheless, it represents an attempt to re-open (Stahl 1939; Stahl 1986) the field of commons and community-based institutions for managing natural resources in Eastern Europe within new theoretical frameworks and using new methods of investigation.

Keywords. *Local identity, Commons, Mental maps, Obște, Vrancea, Romania.*

I – Obștea : Histoire de la propriété commune en Vrancea

Vrancea constitue la partie occidentale du district de Vrancea (département administratif), dans les Carpates. En Roumanie, on appelle cette région « Țara Vrancei », que l'on pourrait traduire par « Pays Vrancea ». Lorsque nous nous référons à Vrancea dans cet article, il s'agit de cette partie du district de Vrancea (carte 1 dans la partie introductive sur la Vrancea).

Au début du XVIII^{ème} siècle, Dimitrie Cantemir, écrivain roumain des Lumières¹, qualifiait Vrancea de « République paysanne » dans *Descriptio Moldaviae*, oeuvre écrite pour l'Académie de Berlin en 1716, en raison de son indépendance au sein de l'État moldave (Cantemir, 1986 [1716]). Ce statut indépendant trouvait ses racines dans la propriété paysanne, une propriété commune et indivisible sur les montagnes, les forêts, les pâturages, les rivières et également, jusqu'au XVII^{ème} siècle, sur les terres agricoles indivises des villages.

La légende raconte qu'une vieille femme, du nom de Vrancioaia, avait sept fils et que tous servirent dans l'armée de Stéphane le Grand de Moldavie (1457-1504) pour combattre l'Empire ottoman. Toujours selon la légende, mais aussi selon certains documents, Stéphane, victorieux, récompensa les sept garçons en accordant à chacun d'eux, ainsi qu'à leur descendance, des droits sur les sept montagnes de Vrancea ; ces droits auraient été gravés en lettres d'or sur un morceau de cuir de veau, portant le sceau royal de Stéphane Le Grand. Chacun des sept fils fonda ensuite un village qui conserva son nom. C'est l'origine légendaire de la propriété commune en Vrancea.

Les droits sur la propriété commune sont restés coutumiers et renforcent une forte identité locale. Vrancea est le seul endroit en Roumanie où des formes anciennes d'organisation de la propriété ont perduré pratiquement jusqu'à la Seconde guerre mondiale et où l'on peut par conséquent les étudier de manière scientifique. Entre 1920 et 1948, l'Institut Social Roumain a lancé une vaste campagne de recherche dans les zones rurales, menée par des chercheurs de différentes disciplines : médecins, géographes, ethnographes, musicologues, sociologues. Ce mouvement scientifique, conduit par Dimitrie Gusti, fut connu sous le nom d'École sociologique de Bucarest. La première étude conduite en Vrancea par des équipes de recherche pluridisciplinaire date de 1927, dans le village de Nereju.

Une de ces formes institutionnelles se nomme *Obștea* (en slavons : ensemble, union), terme générique utilisé à la fois pour nommer la communauté, (nous, *Obștea*, disent les villageois) et la propriété commune, englobant les biens et les droits qui lui sont attachés. Leurs ressources en propriété commune (forêts et pâturages) se nommaient également *Obștea* ; « *notre Obștea se trouve sur cette montagne* » disent encore les gens aujourd'hui. Avant le début de XX^{ème} siècle, la propriété commune était gérée sur un mode participatif, coutumier (Shahl, 1939, 1980). Chaque villageois, homme ou femme, avait un « droit de parole » et pouvait voter. Les personnes les plus importantes des assemblées villageoises (les « hommes âgés et sages ») formaient une sorte de conseil d'administration. Il leur incombait notamment de juger les petits conflits juridiques, mais aussi moraux, entre villageois. Ils se devaient d'être des modèles de moralité pour la communauté. Il s'agissait d'un système démocratique participatif, au sein duquel l'autochtonie était le premier facteur de protection de la propriété. L'accès aux ressources communes (forêts, sel, pâturages) était illimité pour quiconque devenait membre de la communauté, que ce soit par naissance ou par mariage. C'est pourquoi des règles coutumières strictes furent établies contre l'infiltration des étrangers. Les gens de Vrancea étaient des propriétaires fonciers et leur liberté reposait sur cette propriété. Ce n'est qu'en 1910 que l'État roumain a élaboré le Code Forestier, première loi statutaire sur la propriété forestière commune. Progressivement, chaque *Obștea* de Vrancea a dû accomplir les formalités juridiques pour être reconnue par l'État. Jusqu'en 1948, chaque village a créé son propre statut, attestant de la surface des forêts et des pâturages, et a établi une liste des villageois possédant un droit sur la propriété villageoise en attestant leur appartenance à l'*Obștea*.

L'accès illimité aux forêts pour les villageois a perduré jusqu'au début de la Seconde guerre mondiale. En cette époque l'*Obștea*, en tant qu'institution garantissant les droits des villageois et conférant une identité spécifique aux habitants de chaque village, était en voie de disparition (Stahl, 1958). Un grand nombre de compagnies forestières étrangères, autrichiennes et italiennes en particulier, avaient eu accès aux propriétés communes via des intermédiaires locaux que les villageois appelaient « *cozi de topor* » (manches de hâche). Les règles contre l'infiltration des étrangers ne fonctionnaient plus et les "vieux sages" n'étaient plus qu'un souvenir dans la mémoire collective.

La force du lien des villageois à leur propriété commune était telle que c'est l'ensemble de la vie sociale qui se trouva menacé lorsque ces droits de propriété furent remis en question et abolis à l'avènement du régime communiste. Dans les années 1950, de graves affrontements eurent lieu entre villageois et autorités communistes à Vrancea, haut-lieu de résistance. De nombreuses victimes périrent sous les balles, surtout à Negrileşti, et ceux qui n'arrivèrent pas à fuir dans les montagnes furent emprisonnés². Pendant la période communiste, la relation des villageois à leurs communaux ne fut pas complètement rompue. La plupart d'entre eux travaillèrent comme salariés dans les forêts ; d'autres volèrent du bois sur leur ancienne propriété avec l'accord tacite des autorités locales.

En 2001, après 50 ans de communisme et de dépossession de leurs droits de propriété, les villageois regagnèrent leurs montagnes et l'institution *Obștea* fut rétablie, cette fois plutôt sous la forme d'une instance de gestion du développement local. C'est cette forme nouvelle que notre étude décrit. Aujourd'hui, les ressources communes sont gérées par un comité élu par la population, comptant un président, deux à quatre conseillers et un trésorier. L'*Obștea* dispose à présent d'un siège en propre dans le village, édifice neuf la plupart du temps, doté d'outils bureautiques et d'Internet, d'équipements pour l'exploitation du bois, de camions et même de véhicules pour ses « membres ». Reconnue comme une institution légale par l'État roumain, l'*Obștea* dispose d'un statut juridique ; c'est une association privée, ayant pour but de gérer la propriété commune du village. Le comité dit « *Comité d'Obștea* » est chargé d'organiser des enchères et de distribuer leur quote-part de bois aux villageois. Les enchères sont destinées à des compagnies privées dont l'objectif est d'exploiter le surplus de bois des parcelles forestières. Les villageois reçoivent 1 à 3 mètres cubes de bois de chauffage par an et par ménage, et la même quantité pour la construction ou la vente. D'après notre enquête, la valeur moyenne du droit d'un adulte est de 40 € soit 80 € par an pour un ménage comptant deux adultes. La valeur moyenne du revenu annuel d'un ménage étant de 1 500 € pour les villages étudiés, la valeur maximale du revenu des droits de propriété communale est donc infime, à peine 5,33 % du revenu global d'un ménage moyen.

Dans les pages qui suivent, nous développons en détail le conflit entre la propriété commune comme marqueur de l'identité locale et comme représentation, symbolisée par *un metre cube et demi de bois*.

II – Méthodologie

Cette analyse est le résultat de plus cinq mois de travail de terrain dans la région de Vrancea (de décembre 2003 à septembre 2005), avec la participation d'une équipe d'étudiants chercheurs de la Faculté de Sociologie de l'Université de Bucarest et avec le soutien financier de l'Université de Bucarest.

Les enquêtes se sont déroulées dans 9 villages : Păulești, Hăulișca, Spinești, Poiana, Vrâncioaia, Năruja, Paltin, Nereju et Negrileşti (carte 1 dans la partie introductive sur la Vrancea). Les villages ont été choisis sur deux critères : distance à la forêt (entre 0 et 100 km) et dimension de la propriété forestière commune (plus de 2 000 ha).

Nous avons combiné données quantitatives et qualitatives, méthodes sociologiques et d'anthropologie sociale. La base de données contient 304 questionnaires renseignés dans 4 villages, 170 entretiens individuels et 4 entretiens collectifs (*focus group interviews*) couvrant les 9 villages étudiés. La base de données est représentative de toutes les catégories de population : critères d'âge, de genre et de tenure foncière individuelle.

La recherche a débuté dans la commune³ de Păulești qui compte deux villages, Păulești et Hăulișca. Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'institution *Obște*, nous avons appliqué dans ces deux villages pilotes une méthode novatrice, la méthode des « cartes mentales », outil employé en psychologie cognitive. Cette méthode a été adaptée par ma collègue Monica Vasile à partir de la méthode utilisée par Kevin Lynch (1960). Des résultats préliminaires de cette recherche, utilisant les cartes mentales, ont été présentés par Cristina Crăciun (2006) dans une communication à la Faculté de Sociologie, Université du Bucarest.

Tableau 1. Neuf communautés aux structures démographiques différentes

Caractéristiques démographiques	Păulești	Hăulișca	Spinești	Poiana	Vrâncișca	Năruja	Paltin	Nereju	Negrilești
Habitants	1390	770	638	769	658	1922	1331	4228	1715
Nbre d'hommes	727	387	311	379	332	966	666	2212	816
Nb de femmes	663	383	327	390	326	956	665	2016	899
Taux de natalité	12.23	3.89	10.97	7.80	9.10	10.92	12.02	13.95	9.32
Nbre officiel de migrants (moins de 12 mois)	39	21	17	3	37	12	8	25	115
Nbre officiel de migrants (plus de 12 mois)	1390	770	638	769	658	1922	1331	6	172

Source : Données statistiques des mairies locales

III – Éléments d'identité locale

Păulești et Hăulișca sont liés géographiquement et administrativement l'un à l'autre, mais ont été fondés à des dates différentes : Păulești en 1508 et Hăulișca en 1716 (Stahl, 1958 vol.2). D'après l'observation des limites de la propriété commune de ces villages, H. H. Stahl considère que le village de Hăulișca est un village essaim du village de Păulești, hypothèse que nous trouvons confirmée par les noms de famille des gens de ces deux villages.

Si l'on marche le long des rues poussiéreuses, que l'on observe les gens, leurs activités et leurs familles, on s'aperçoit de l'énorme différence entre ces deux communautés. Lorsqu'on demande à ces populations de se définir, elles racontent tout d'abord la sempiternelle histoire de Stéphane Le Grand, puis elles évoquent leur village et son importance. À Hăulișca, les gens citent avec fierté les réussites de leur communauté : la nouvelle église qu'ils nomment cathédrale – magnifique, en effet –, des routes fonctionnelles et leurs belles maisons. À Păulești, c'est un autre son de cloche, non parce qu'ils n'ont rien à montrer, mais parce que les gens se représentent leur communauté différemment.

Au plan historique, Păulești est né au moins 200 ans avant Hăulișca. Tous les entretiens que nous avons menés montrent que cette différence imprègne la mémoire collective : « *nous étions là avant eux, cet endroit est à nous* », disent les villageois de Păulești, « *ceux de Hăulișca sont venus après. Ce sont des migrants qui aiment aller d'un endroit à l'autre pour faire fortune* ».

Les habitants de Hăulișca, quant à eux, disent que ceux de Păulești sont stupides, qu'ils n'ont rien réalisé et qu'ils sont paresseux. Ils se considèrent eux-mêmes comme des travailleurs durs à la tâche, des gens qui savent faire de bonnes affaires. Ils reconnaissent que les habitants de Păulești ont des raisons de développer une identité locale forte, ancrée dans un enracinement plus ancien et dans une position administrative centrale (la mairie se trouve dans le village de Păulești). Ils ont développé des mécanismes compensatoires d'identification, en imposant des figures historiques locales de la mémoire collective et en rejetant l'altérité imposée par les habitants de Păulești.

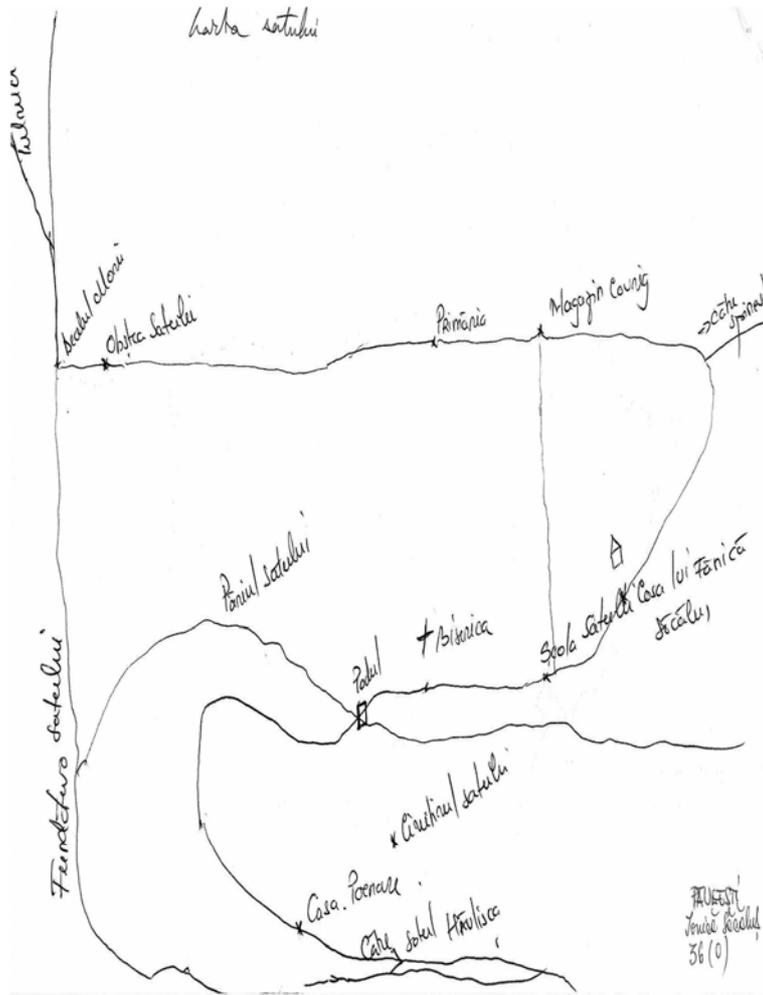
Les entretiens révèlent que ces deux communautés ont construit des mécanismes d'identification différents. Certes, leurs identités divergent au plan historique, mais nous voulons vérifier ces mécanismes au moyen d'une méthodologie plus solide.

Nous avons demandé à 19 habitants de Păulești et à 11 de Hăulișca de dessiner la carte de leur village en y indiquant les éléments comptant le plus à leurs yeux. Nous avons ensuite discuté de ces représentations. Quels sont les éléments mentionnés en premier lieu ? Quels sont ceux qui ne sont pas représentés sur la carte ? Comment sont définies les frontières du village ? Comment sont désignés les voisins ? Deux exemples de ces dessins figurent ci-après (cartes 2 et 3).

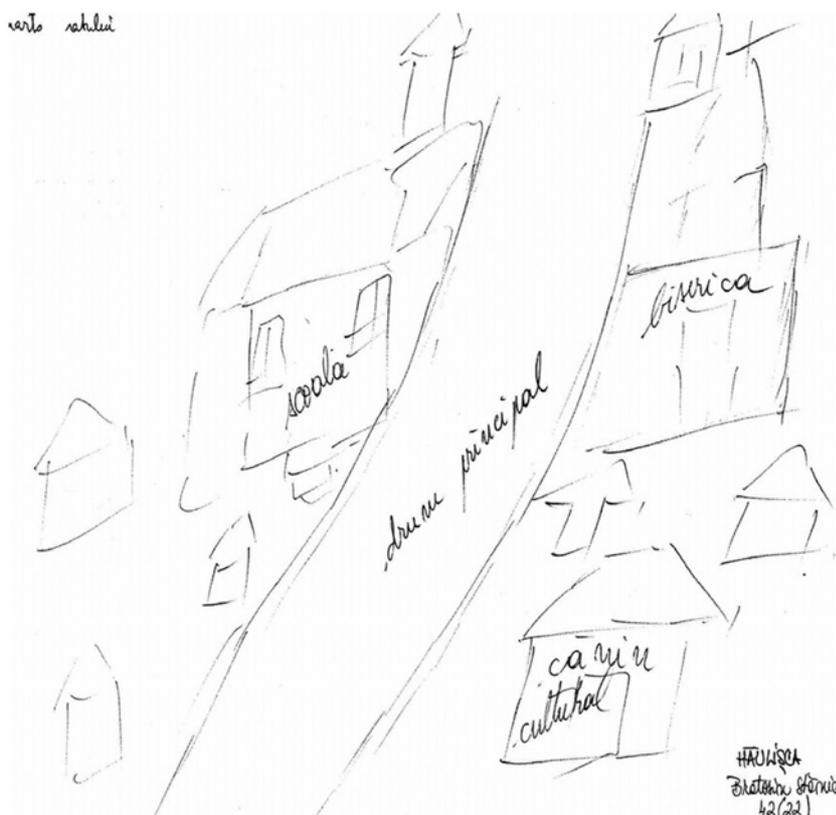
Les points de repère sur les cartes des deux villages correspondent le plus souvent aux institutions communautaires : l'église tout d'abord, l'école ensuite. « Ma maison » vient en dernier et « ma propriété individuelle » n'apparaît jamais, ni la forêt, pourtant tout proche. Les principales différences dans les dessins des villageois résident dans leurs représentations des frontières et des voisins : à Hăulișca, une seule carte sur 11 signale Păulești, le village voisin. Les 10 autres cartes n'y font pas référence. À Păulești, les 19 dessins mentionnent tous, leur voisin et tous les villages à proximité. Même dans le cas de frontières naturelles limitant les villages, celles-ci sont perçues en termes de voisinage. La clôture voulue par une communauté est la réponse à l'expansion de l'identité locale d'une autre. Bien que les habitants de Hăulișca aient une histoire d'émigration économique et qu'ils en parlent beaucoup (ce qui pourrait s'interpréter comme l'expression du caractère ouvert de ses habitants), la non-représentation de leurs voisins sur les cartes témoigne plutôt d'une communauté refermée sur elle-même, fière de n'avoir compté que sur ses propres forces.

Les données recueillies sur les comportements migratoires montrent peu de différences entre les deux villages : 21 habitants de Hăulișca ont temporairement émigré (moins de 12 mois) contre 39 habitants de Păulești, soit respectivement 2,7 % et 2,8 % de la population totale des deux villages ; pour une durée de migration supérieure à 12 mois, les proportions sont de 3,7% des habitants de Hăulișca contre 1,5% à Păulești (selon la base de données de l'Institut National de la Statistique, Roumanie, 2004). Mais, alors que les processus migratoires des deux villages diffèrent assez peu, ils sont perçus différemment. Les habitants de Hăulișca développent des mécanismes compensatoires pour affirmer leur identité face à l'altérité imposée par les habitants de Păulești.

Carte 2. Carte mentale faite à Hăulișca, homme de 36 ans



Carte 3. Carte mentale faite à Hăulișca, homme de 42 ans



La méthode des cartes mentales appliquée au modèle identitaire local confirme les différences d'auto-représentation des deux communautés. Nous pouvons en conclure que les éléments constitutifs de l'identité locale sont, selon les premiers résultats de l'enquête : la mémoire collective - vue comme un témoignage conscient ou inconscient ; l'altérité - vue comme les caractéristiques psychologiques attribuées par une communauté à une autre proche ; la spatialité - c'est-à-dire les représentations sur l'espace inhabité aussi bien que sur les frontières de cet espace ; et la notion de la propriété.

A partir de cette étude pilote, nous allons à présent appliquer ce schéma interprétatif à tous les villages étudiés, en sélectionnant les notions de mémoire collective et de propriété, pour examiner en profondeur la manière dont elles contribuent à former et maintenir l'identité locale.

IV – Mémoire collective et propriété commune : facteurs d'identité locale

1. Mémoire collective et preuves écrites des droits de propriété

Aujourd'hui, les preuves écrites sont les premières que les gens utilisent pour faire valoir leurs droits sur des propriétés. Héritage du système juridique romain, le droit écrit prévaut sur les normes coutumières. Les grands propriétaires du Moyen Âge ne reconnaissaient pas les droits des paysans sur la propriété sans actes attestant de ces droits. En outre, les droits de propriété commune n'étaient pas reconnus : ces droits n'existaient que pour des citoyens à titre individuel. En Europe, des formes de propriété collective ont pourtant été préservées au-delà de la fin du Moyen Âge : c'est le cas du *Mir* en Russie et du *Markt* en Allemagne (Stahl, 1958). Le risque pour les paysans de perdre leurs droits de propriété sur les communs apparut lorsque les puissants nobles locaux ou étrangers leur demandèrent de prouver leurs droits par un certificat, un document. Il s'agissait là d'un dernier avatar du droit romain, parce que nul ne pouvait à l'époque imaginer des documents ou une propriété individuelle concernant de vastes étendues de terre. Les paysans libres furent systématiquement spoliés de leurs droits (Blum, 1971).

Ce fut le cas pour Vrancea en 1710, lorsqu'un puissant noble revendiqua les propriétés de Vrancea. Dans la mémoire collective locale on se souvient du jugement qui s'ensuivit à la cour du *Voievod* (Roi), où tous les paysans réunis exhibèrent leur morceau de cuir portant la signature dorée de Stéphane Le Grand (1457-1504), preuves de leurs droits de propriété. Cet épisode est très fréquemment évoqué dans les entretiens. Même si ce document n'a jamais été trouvé, la plupart des gens que nous avons interviewés croient en son existence : « Ce morceau de cuir existe encore, m'a dit un paysan de Păulești. J'ai entendu dire qu'un vieil homme de Nereju le garde au secret. Mon père l'a vu de ses yeux ! ». Le fait que preuve de cuir existe ou pas n'est pas si important. Il s'agit ici d'un mécanisme de construction identitaire à travers la propriété commune et ce document, fictif ou réel, est un des piliers de l'identité locale.

Nous avons décrit dans la partie introductive comment après 1910 tous les villages ont été obligés par le nouveau Code Forestier d'inscrire leurs propriétés communes dans un régime foncier géré par l'Etat. Les habitants des villages ont signé sur des listes reçues de la mairie pour attester qu'ils étaient membres du village et qu'ils avaient le droit d'accès à la propriété villageoise - droit qui restait illimité et égalitaire pour tous. Leurs signatures indiquent la différence entre « autochtones » et « étrangers » provenant d'autres villages ou d'autres régions, à cette époque, et aussi avec les personnes venues s'installer dans les villages entre 1948 et 2001.

En 2001, lorsque l'*Obște* fut rétablie, son ancien statut fut renforcé et les signatures furent, de nouveau, utilisées pour désigner les ayants-droit sur la propriété, en tant que descendants des anciens. Les villageois ne figurant pas sur la liste peuvent exercer un droit d'usage sur la propriété commune, contre une taxe d'environ 10 \$ (l'équivalent d'une trentaine de pains boulangers), mais la taxe varie selon les villages. Cette procédure n'a pas été suivie dans tous les villages, certains ignorant complètement les nouveaux arrivants, protégeant ainsi leur bien commun et préservant leur identité locale.

La restauration de la propriété commune après le régime communiste a renforcé l'identité locale en introduisant l'autochtonie dans les débats.

Pendant le processus de rétablissement de l'*Obște*, les anciens des villages de Vrancea se sont réunis pour fixer les frontières de leur propriété. Aucun incident n'est survenu entre les villageois, le processus a été pacifique, témoignant de la force de la mémoire collective (dans le sens de Maurice Halbwachs, 1950). On a pu établir une corrélation statistique entre le degré de

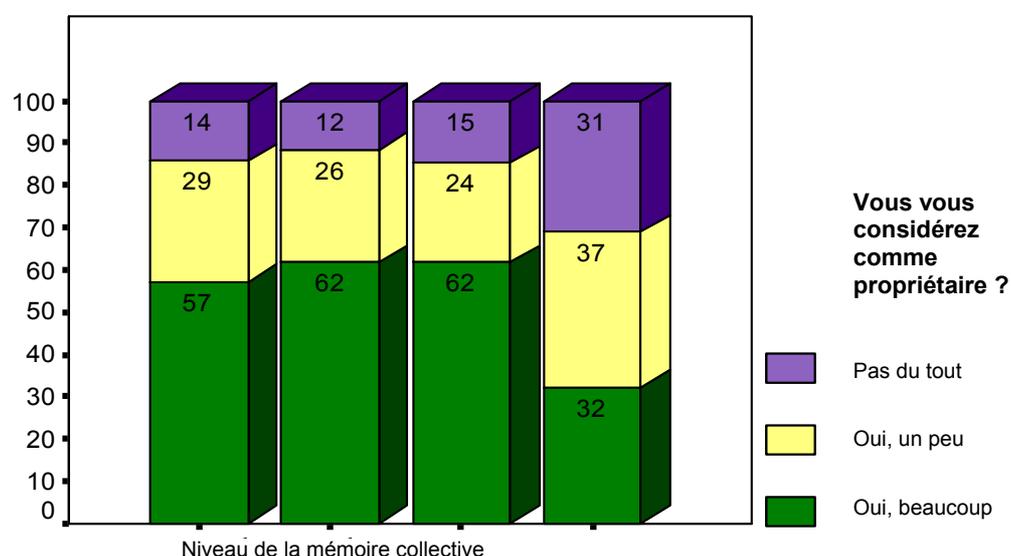
mémoire collective et le sens de la propriété. En d'autres termes, les personnes qui conservent cette mémoire collective de la communauté ont un sens plus développé de la propriété.

Nous définissons le sens de la propriété comme le degré auquel une personne estime détenir des droits concrets au niveau opérationnel - accès et retrait -, et au plan du choix collectif - gestion, exclusion et aliénation (Schlager et Ostrom, 1992). Ces catégories (*bundles of rights*), ont été reprises de l'article de Schlager et Ostrom (1992). Le sens de la propriété sera d'autant plus fort que ces catégories sont réunies et que ce faisceau de droits de propriété sera doublé par la mémoire individuelle et intégré dans la mémoire collective.

Le degré de mémoire collective a été mesuré sur une échelle avec cinq questions, en commençant par une question sur l'histoire récente et en remontant jusqu'aux événements de l'histoire de la communauté du début du siècle (comme l'arrivée des compagnies d'exploitation de d'Italie ou d'Autriche). Ces sont des exemples d'événements qui peuvent n'être gardés et transmis que dans le processus de socialisation dans le cadre de la communauté et pas par écrit.

Selon notre recherche, le niveau de corrélation est le suivant : 286 pour un degré de signification de $p < 0,01$. Nous soulignons que la corrélation est fondée sur une base de données valide, comportant 304 questionnaires, appliqués à 4 des 9 villages étudiés.

Figure 1 : Corrélations entre le sens de la propriété commune et la mémoire collective



2. L'accès à la propriété

La représentation de la propriété commune est également influencée par l'accès physique à cette propriété. La propriété de la majorité des membres de l'*Obște* est distante d'au moins 20 kilomètres. Nereju, le village le plus peuplé, est en fait tout près de la propriété commune du village, mais Negrileşti est à 100 km environ de la sienne. Il faut souligner que les gens n'ont pas de contact physique avec leur propriété et ne s'y rendent pas, même le dimanche, à cheval ou en carriole. Qu'ils soient de Nereju ou de Negrileşti, le manque d'intérêt est le même. La plupart des personnes âgées ne sont pas retournées dans la forêt depuis leur jeunesse, avant la Seconde guerre mondiale, et les plus jeunes n'y sont jamais allés.

Nous pouvons recourir au concept d'accès tel que décrit par Ribot et Peluso (2004), comme « *la capacité à bénéficier des choses* ». Si pour la propriété, le droit est le mot clé, pour l'accès, c'est la capacité qui correspond à un pouvoir plus ou moins fort (physique, social, politique), à une aptitude à influencer les pratiques et les idées des autres. Du ce point de vue, la théorie de l'accès de Ribot et Peluso est proche de la théorie acteur-réseau de Bruno Latour (2006).

Dans tous les villages étudiés, le pouvoir de décision sur la propriété commune est détenu par quelques acteurs sociaux et dans certains cas, comme à Nereju ou Negrilești, il est complètement monopolisé par des acteurs corrompus. Pire, les partis politiques, en particulier le parti social-démocrate (PSD), ont créé une véritable mafia du bois et des droits de propriété qui protège ses réseaux dans l'administration par « l'immunité parlementaire ». La plupart des gens pensent qu'il est inutile de réagir de quelque façon que ce soit, face aux fortes inégalités entre les riches et les pauvres du village. À Nereju, le maire (affilié au parti PSD) a une immense maison et un 4x4 Mitsubishi flambant neuf (véhicule rare, même à Bucarest). Il nous a fièrement déclaré qu'il le payait 600 € par mois. Il est aussi propriétaire de la plus importante compagnie forestière de la région et « gère », *de facto*, presque toutes les possessions de la communauté. Les gens ont fait appel aux autorités de l'État pour contrôler les activités de la compagnie, mais personne n'est venu en raison des implications politiques. L'attitude de l'État a également encouragé des activités illégales mineures, comme le vol de bois sur la propriété communale. Les gens volent les troncs un par un et les vendent à bas prix à la principale compagnie locale, qui se réjouit d'être en affaire avec de si « grands » partenaires. Parfois, lorsque des villageois essaient de revendiquer leur droit à participer aux prises de décision et de dénoncer la corruption existante, les dirigeants recourent à des pratiques illégales contre eux ; certaines personnes ont même été jetées en prison. Un homme, surpris à voler du bois avec son chariot par le personnel forestier, a été emprisonné quatre ans. Il avait sept enfants, tous âgés de moins de 18 ans.

Ces problèmes d'accès physique et de pouvoir influencent les perceptions de la propriété. De ce point de vue, la théorie de l'accès de Ribot et Peluso (2003) est proche de la théorie acteur-réseau de Bruno Latour (2006), par l'articulation du cadre matériel avec les relations sociales. La plupart du temps, la perception de la propriété commune est médiatisée par l'institution qui en négocie l'accès, en l'occurrence l'*Obște*, devenue une instance bureaucratique que les villageois ne contrôlent plus, malgré ses fondements participatifs. Le conflit apparaît dès qu'est réactivée la mémoire collective et que les personnes se souviennent de l'accès libre dont elles disposaient avant la Seconde guerre mondiale. La plupart d'entre eux comprennent bien que les technologies ont progressé, qu'aujourd'hui on peut défricher une forêt beaucoup plus facilement que 60 ans auparavant, ce qui peut engendrer des problèmes écologiques. Cependant, cet argument ne fonctionne pas, puisqu'ils voient chaque jour des camions remplis de billes de bois traverser leur village, du fait de la surexploitation des forêts par des compagnies locales.

La dimension physique de l'accès influence fortement la représentation de la propriété : si vous n'avez jamais vu votre propriété, vous aurez du mal à vous y investir. Le droit mythique devient un mot vide de sens, dénué de pouvoir face aux partis politiques et à leurs réseaux « administratifs », et un sentiment d'écœurement se fait jour quant à tout ce qui concerne la propriété commune.

Une mauvaise gestion alimente les activités illégales et ces dernières affectent l'identité locale.

3. Les investissements

Le troisième aspect du lien entre propriété commune et identité locale est celui des investissements dans la propriété. Nous considérons que l'identité locale peut, de ce point de

vue, être mesurée à l'aune du niveau d'investissement que les gens sont prêts à injecter dans la propriété communale. Les investissements peuvent prendre plusieurs formes, celles :

- ❑ d'un travail collectif (planter des arbres), donc d'un investissement en travail et en temps ;
- ❑ d'une contribution financière dans les programmes gouvernementaux afin de se constituer un capital réinvesti en quote-part familiale de la forêt ;
- ❑ d'un investissement dans l'éducation. Durant toute la période de recherche, nous n'avons pas rencontré de famille encourageant ses membres à suivre des études de forestier, alors qu'avant et pendant l'ère communiste, ces études étaient très cotées socialement, les emplois dans l'administration forestière étant fort bien rémunérés et offrant de multiples « opportunités » d'enrichissement personnel.

L'investissement dans la propriété n'est pas seulement synonyme du profit qu'on peut en tirer, c'est aussi la mesure de l'engagement affectif des personnes. Pour comprendre la nature de cette affiliation, considérons la forêt non plus simplement comme un bien, mais comme un patrimoine à préserver. La majorité des villageois nous a confié que par le passé, les anciens coupaient seulement les arbres en mauvais état, les bons étant réservés à leurs enfants ou gardés pour les temps difficiles. La conscience de l'importance de l'avenir de la communauté, celle de la nécessité de continuité sur un territoire donné sont des signes d'identité locale. Cette conscience est encore vivace aujourd'hui, mais comme l'envers de la médaille, comme une réaction. Lorsque les gens voient des actes illégaux, la forêt dévastée, volée parfois par les propres membres de la communauté, c'est l'image d'un passé idéal qui resurgit – l'image de la façon dont il faudrait procéder pour préserver la forêt pour l'avenir.

Les investissements constituent une mesure de l'attachement affectif à la propriété ; ils représentent, pour la propriété commune, une prise de conscience de l'avenir de la communauté.

4. L'héritage mythique du droit de propriété

Chaque village a été fondé selon la légende par l'un des sept fils de Vrancea et porte son nom. Dans *Descriptio Moldaviae*, Dimitrie Cantemir compte 12 villages à Vrancea tandis que Henri H. Stahl atteste 14 villages historiques (Stahl, 1958, vol.1). Mais le nombre de villages est secondaire, l'élément intéressant est que la plupart des villages revendiquent un droit historique, bien que Vrancea n'ait eu que sept fils, ce qui devrait limiter leur nombre à sept. Le débat est toujours d'actualité entre gens de Vrancea : qui vient d'un village historique ? (en d'autres termes, qui est un vrai neveu), et qui n'en est pas originaire ? Sur le terrain des communs, il y a une lutte réelle permanente pour se forger une identité locale et pour la protéger.

Pour identifier leur village à l'un des sept fondateurs, les gens inventent des « histoires ». Cette revendication d'identité originelle a déjà été notée lors de la recherche anthropologique menée en 1927 à Nereju par l'équipe interdisciplinaire de l'Institut de Sociologie roumain, quand on détecta la syphilis chez un grand nombre de personnes. Les paysans, étaient très remontés contre les médecins et les chercheurs, leur rappelant qu'ils venaient « du sang de Stéphane Le Grand », qu'ils avaient donc du sang noble, et que par conséquent, il était impossible qu'ils aient contracté une maladie du sang (Stahl, 1958, vol. 1 : 165). En se présentant non pas seulement comme les descendants de l'un des sept fils de Vrancea, mais comme les vrais descendants de Stéphane lui-même, les habitants de Nereju ont la perception la plus aiguë de leur noblesse.

Il existe aussi un exemple négatif de l'héritage du nom : le village de Bodești. C'est l'un des villages historiques, nul n'en doute, puisqu'il fut fondé par Bodea, l'un des fils. Ce village a perdu sa propriété commune, il n'a plus de propriété forestière ni d'*Obște*. Au milieu du XIX^{ème}

siècle, la propriété commune a été vendue par le conseil administratif du village à l'*Obștea* Nereju, dans des conditions que nous ignorons. C'est l'exemple le plus illustratif de la liaison entre l'identité locale et la propriété commune auquel les gens recourent pour démontrer l'importance de leur propriété commune de nos jours, en l'occurrence un exemple de perte d'identité locale. Ce village est cité en exemple pour démontrer comment la pauvreté peut émerger à Vrancea, comment une communauté perd respect et prestige, comment elle se replie sur elle-même.

Bodești est le village des « fous » : « *on ne vous conseille pas de vous y marier car il n'y a que des hommes stupides là-bas, qui vivent comme au Moyen Âge. La population du village a stagné, ils sont complètement attardés* ». Ces considérations négatives renvoient au fait que ce village n'a pas su préserver sa propriété commune. Les faits réels toutefois ne correspondent pas à l'image perçue par les autres villages : lorsque nous nous y sommes rendus, Bodești nous est apparu, non pas comme le village le plus pauvre de Vrancea, mais comme le plus traditionnel. Les gens sont très gentils et tranquilles. Le village est très isolé, n'a qu'une boutique, ne compte que quatre voitures, mais il est très vivant. Le commerçant, la personne la plus riche du village, nous a dit être en procès pour reprendre la propriété commune à Nereju, car la transaction ne s'est pas effectuée de manière équitable. Mais il est difficile de croire qu'il obtiendra gain de cause, car nous avons pu voir l'acte original déposé à Nereju, sur lequel figurait la mention : vendu.

L'héritage du nom fait partie intégrante du processus de construction de la mémoire collective. L'importance pour la préservation de l'identité locale, ce n'est pas le nom en soi, mais sa force patrimoniale et le maintien de la propriété.

Il est possible à ce stade de définir l'identité locale comme une structure cognitive qui s'ancre dans la perception de l'espace inhabité, de la propriété et plus précisément des droits de propriété *de jure* et *de facto*, et nourrit la conscience des individus de leur appartenance à une communauté géographiquement localisée et de leurs responsabilités vis-à-vis de celle-ci et de son avenir. Les individus tirent leur identité locale, non pas de leur naissance sur un territoire commun, mais de la reconnaissance par les autres de leur autochtonie et de la présence de leur famille dans la mémoire collective. Plutôt qu'individuelle, l'identité locale est une caractéristique de groupe.

La définition à laquelle nous sommes parvenus est provisoire ; c'est une définition de travail qui peut être remise en question à tous les niveaux. Elle ne cherche pas à être universelle et ne vise pas à qualifier toutes les communautés de petite taille possédant des ressources en propriété commune. La mise en exergue des caractéristiques mentionnées plus haut nous sert à souligner l'importance pour les petites communautés de l'identité et de son lien avec la propriété. Vrancea n'a jamais été collectivisée par le régime communiste, les gens ont conservé leurs propriétés individuelles. En Roumanie post-socialiste, ces gens sont confrontés à un conflit majeur : ils sont pris entre deux tendances divergentes qui font partie intégrante de leur vie sociale.

V – Notre forêt à nous et un mètre cube et demi de bois

L'institution bureaucratique rétablie en 2001 et nommée *Obștea* entre en conflit avec la représentation de l'ancienne *Obștea* d'avant 1950. L'opposition se situe au plan cognitif, entre deux types de représentations de la propriété : l'une maintient l'identité locale à travers une affiliation à dimension affective et se réactive chaque fois que les villageois recherchent, dans le passé, un exemple du mode de fonctionnement de l'*Obștea* ; l'autre représentation est celle d'une propriété à laquelle ils n'ont pas accès, contraire aux pratiques coutumières, dirigée par une institution bureaucratique qui ne les représente pas et s'interpose entre eux et leur propriété. Cette médiation dans l'accès à leur propriété a éloigné les personnes de la forêt.

L'accès direct s'est transformé en relations de pouvoir, ce que Ribot et Peluso (2003 : 156) problématisent en termes de capacité.

Ces changements induisent un faible niveau d'investissements dans la propriété commune, et surtout, un manque de contrôle générateur d'une mauvaise gestion et d'activités illégales, affectant en retour la représentation de la propriété. Ce cercle vicieux permet l'implication d'intérêts politiques de la part des réseaux administratifs du district de Vrancea dominés par le PSD. C'est, selon nous, la première cause de la mauvaise gestion des communs. Les gens ne jouissent pas d'une indépendance totale dans l'organisation de leurs activités et sont parfois déçus par les autorités locales et le conseil d'administration de l'*Obște*, affilié au PSD. Des camions chargés de troncs traversent le village à toute heure et les montagnes sont dénudées, preuves qu'il n'existe aucune règle d'exploitation de la forêt. On a probablement restreint l'accès des populations afin qu'elles ne constatent pas les dégâts. Lors de nos enquêtes à Nereju, le maire a gardé le silence, mais son père a dit : "la forêt n'a pas de fin !" Cela est également une forme de représentation.

À la question « *Que représente l'Obște pour vous ?* », nous avons obtenu les réponses suivantes : conseil d'administration (de l'*Obște*) 61,4%, le village 24,4%, la forêt 6,9%, autres 7,3%. La majeure partie des habitants se représente d'abord l'*Obște* comme une institution bureaucratique qui leur fournit du bois pour l'hiver et pour la construction. Cette représentation s'impose aussi du fait que l'*Obște* dispose de bureaux dans le village, à l'instar de la mairie.

Il s'agit au fond d'un conflit entre les anciennes formes de gestion des ressources en propriété commune (avec un accès illimité pour les villageois mais très restreint pour les étrangers, une importance vitale pour l'économie locale, et donc des éléments forts de structuration de l'identité locale) et les nouvelles formes configurées sur un mode bureaucratique (avec un accès limité aux villageois, des taxes imposées aux étrangers, une gestion incompréhensible pour la population et une corruption politique).

Cinquante années de communisme et de privation des droits de propriété se sont écoulées dans l'intervalle. Des traits relevant des deux formes peuvent coexister et le fait que le nouveau modèle ne se soit pas complètement imposé renforce l'ancien et lui confère le statut de symbole d'un âge d'or. De plus, l'exemple de la propriété d'État durant la période communiste subsiste encore, « *pour le meilleur ou pour le pire, la forêt était protégée et n'était pas dévastée comme elle l'est aujourd'hui* ». Après la chute du communisme, la plupart des gens ont pensé que les choses s'amélioreraient et que, dans certains cas, on retournerait même aux situations d'avant cette période noire. La propriété commune a fait l'objet de ce type d'attentes de retour vers le passé. Ce conflit entre le passé et le passé antérieur est typique de la Roumanie post-socialiste.

Remerciements

Je remercie les professeurs de la Faculté de Sociologie et Assistance Sociale de l'Université de Bucarest, pour leur confiance dans cette étude et pour leur aide financière ; Ștefan Dorondel et Monica Vasile pour leurs commentaires et encouragements et mes collègues pour leur participation enthousiaste à la reprise des recherches sociologiques en Vrancea.

Références

- Benda-Beckmann F. and K. von., 2004.** *Struggles over communal property. Rights and law in Minangkabau*, West Sumatra : Max Planck Institute for Social Anthropology (Working Papers, n. 64).
- Blum J., 1971.** The internal structure and policy of the European village community from the fifteenth to the nineteenth century, *Journal of Modern History*, vol. 43, n. 4, p. 541- 576.

- Crăciun C., 2006.** Reconstrucția identitară în două sate din "Țara Vrancei", (Identity reconstruction in two villages from "Țara Vrancei"), unpublished paper presented at Student's Conference of The Faculty of Sociology and Social Work, University of Bucharest.
- Cantemir D., 1986.** *Descrierea Moldovei* (Description of Moldavia), Bucharest : Minerva.
- Gardner R., Ostrom E., Walker J., 1994.** *Rules, games and common-pool resources*. Michigan : The University of Michigan Press.
- Halbwachs M., 1950.** *La mémoire collective*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Hann C., 1998.** Introduction: the embeddedness of property, in Hann C.M. (ed.). *Property relations. Renewing the anthropological tradition*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-47.
- Latour B., 2006.** *Changer de société : refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte.
- Lynch K., 1960.** The image of the city, in Le Gates R., Stout F. (ed.). *The city reader*, Routledge, p. 98-102.
- McKean M., Ostrom E., 1995.** Common property regimes in the forest: just a relic from the past ? *Unasylva*, FAO, vol. 180, n. 46.
- Ostrom E., 1999.** *Self-governance and forest resources*, CIFOR, (Occasional paper, n. 20).
- Ostrom E., 1990.** *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Ribot C. J. and Peluso N. L., 2003.** A Theory of access. *Rural Sociology*, vol. 62, n. 2, p. 153-181.
- Sava V. A., 1929-1931.** *Documente Putenene*, (Putna's Documents), Tipografia Curtea Putnei, Focșani.
- Schlager E., Ostrom E., 1992.** Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land Economics*, vol. 68, n.3, p. 249-262.
- Stahl H. H., 1939.** *Nerej : une région d'un village archaïque: monographie sociologique*, Bucarest : Institut de Sciences Sociales de Roumanie.
- Stahl H. H., 1958.** *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, Vol. 1, 2, 3 (Contributions in studying Romanian joint property villages), Bucuresti : Academiei.
- Stahl H. H., 1969.** *Les anciennes communautés villageoises roumaines : asservissement et pénétration capitaliste*, Bucarest : Académie de Roumanie et Paris : Centre National de la Recherche Scientifique.
- Stahl H. H., 1980.** *Traditional Romanian village communities*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Stahl P. H., 1986.** *Household, village and village confederation in Southeastern Europe*, New York : Columbia University Press.
- Tajfel H., Fraser C. (eds.), 1978.** *Introducing social psychology*, Harmondsworth : Penguin Books.
- Verdery K., 1998.** Property and power in Transylvania's decollectivization, in Hann C.M. (ed.). *Property relations. Renewing the anthropological tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 160-180.
- Institut National de Statistique (Bucarest). 2004.** Base de données.

Notes

1. Cantemir a aussi été Voievod (Roi) de Moldavie pendant une année, en 1710-1711.
2. Les combattants de Vrancea contre le régime communiste étaient regroupés dans une organisation nommée *Vlad the Impeller* qui est restée active jusqu'au milieu des années 1960.
3. Les communes en Roumanie sont plutôt similaires aux communautés de communes de France.

Présentation du pays de Vrancea (Roumanie)

Les deux articles qui suivent, de Liviu Mantescu et de Monica Vasile, présentent les résultats de recherches menées dans l'ancien pays de Vrancea. Cette région se situe dans la partie montagneuse du district (*judet*) de Vrancea, au point de courbure des Carpates orientales et méridionales, à la rencontre de trois provinces roumaines : la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie. De grands massifs forestiers alimentent actuellement une activité économique très prospère (mais dont la durabilité n'est pas assurée) d'exploitation du bois pour l'exportation.

Le pays de Vrancea a été très étudié par « l'école sociologique de Bucarest », fondée au début du 20^{ème} siècle par Dimitrie Gusti et Henri H. Stahl. Rompant avec la sociologie de « bureau », ils ont développé des recherches de terrain, donnant la priorité à des monographies villageoises, afin d'être en mesure de comprendre l'ensemble de la vie rurale.

La recherche de terrain de Henri H. Stahl s'est effectuée dans le pays de Vrancea et lui a fait découvrir un « vrai fossile social ». La Vrancea est en effet la seule des républiques paysannes roumaines dont les formes archaïques se soient maintenues du Moyen-Âge jusqu'aux dernières décennies d'avant la 2^{ème} guerre mondiale. Cette confédération de 14 villages libres, qu'aucun seigneur n'a réussi à asservir, est caractérisée par « une organisation sociale archaïque qui fonctionne selon des règles fixées par elle-même... », des documents historiques qui couvrent les 18^{ème} et 19^{ème} siècles ... et le combat dur que mènent les paysans libres contre les sociétés forestières venues exploiter les bois des forêts communautaires. Ces trois composantes constituent un ensemble qui facilite non seulement la connaissance de la vie contemporaine de la Vrancea mais aussi l'histoire de cet unique ensemble social » (Stahl, 2005 ; p XII).

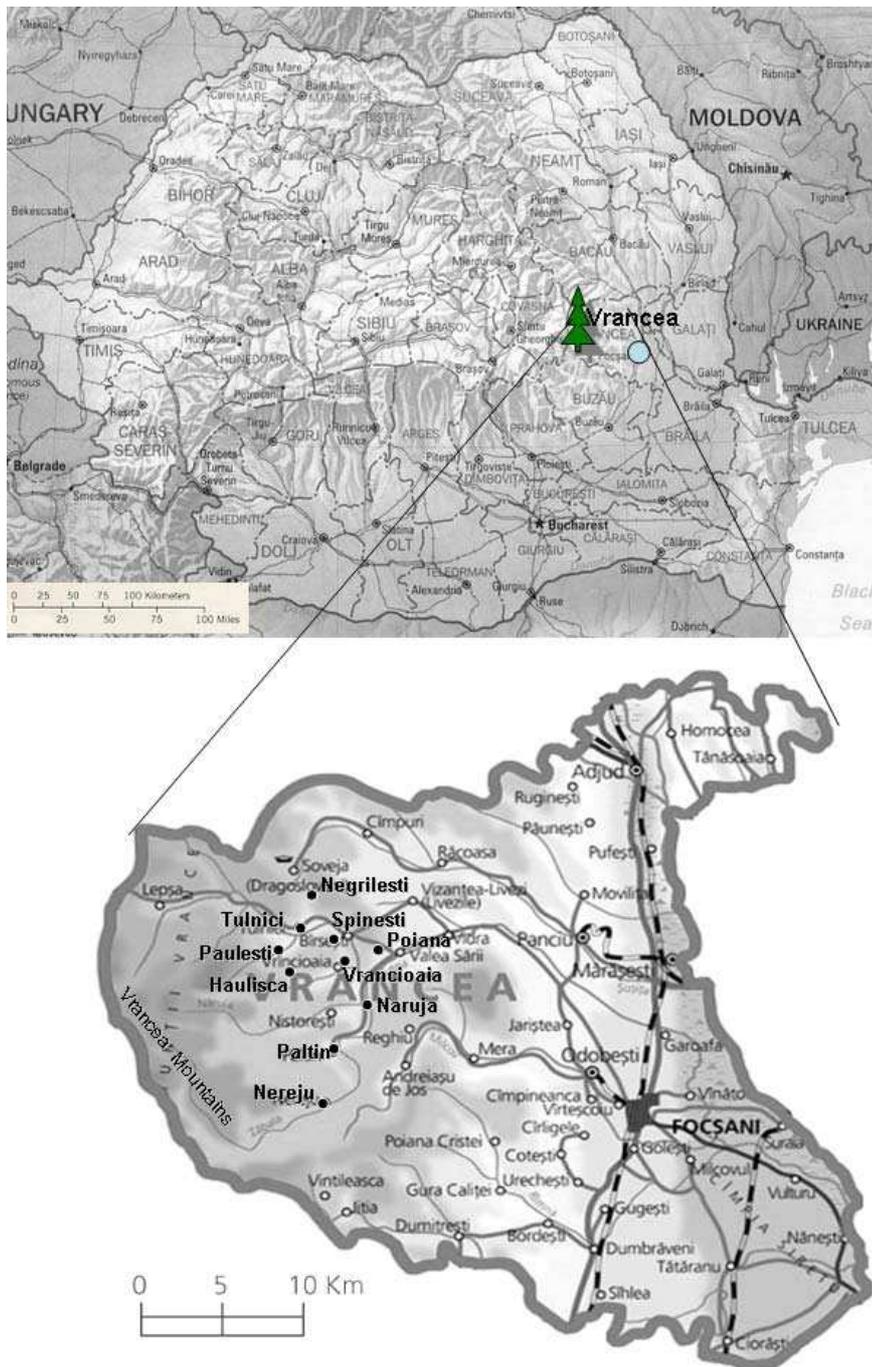
Des raisons géographiques et politiques expliquent cette préservation : l'enclavement et l'importante couverture forestière de la région mais surtout l'existence de puissantes confédérations villageoises qui ont maintenu des privilèges économiques et une relative autonomie de la région. La survivance telles communautés villageoises, en Moldavie et en Valachie, a été un fait de la plus haute importance pour l'histoire sociale roumaine, d'autant plus qu'elles sont situées dans les régions où prirent naissance les premières formations pré-étatiques, *voïvodales* (principautés), comme le prouve un acte de 1247 (Stahl, 2005 ; p 25).

La grande majorité des villages communautaires de Roumanie ont un net caractère généalogique, les habitants affirmant ne former qu'une grande lignée familiale, issue d'un ancêtre éponyme, censé être le fondateur du village. Toutefois cette consanguinité supposée des villages n'est qu'une manière d'affirmer leur identité et de justifier la structure sociale et le système de propriété. Chaque village est soumis à l'autorité d'une assemblée générale l'*Obşte*, institution d'auto-gouvernance des forêts et des pâturages en propriété commune, étudiée dans les deux articles qui suivent, sur la base d'enquêtes menées dans dix communautés (carte 1).

Références

Stahl H. H. 2005. *Les anciennes communautés roumaines : asservissement et pénétration capitaliste.* Bucarest : Ed. de l'Aube, 254 p.

Carte 1. La région de Vrancea en Roumanie et les dix villages étudiés



Source : carte élaborée par Monica Vasile